

**COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION 2022 DU BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
SPECIALITE GACO, GCCD, PEC, MMI et SGM**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment son article L712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,
Vu la proposition de Monsieur PICARD, administrateur provisoire de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chambéry,

ARRÊTE n°2022-145

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2022-2023, la composition du jury d'admission des candidats du **BUT (bachelor universitaire de technologie), Spécialité : GACO, GCCD, PEC, MMI et SGM**

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur PICARD, administrateur provisoire de l'IUT	MCF, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur BRUNEL Jérôme, chef de département GCCD	PRAG, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur GATUMEL, chef de département GACO	MCF, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur GIBOZ, chef de département PEC	MCF, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur HOUZET, chef de département MMI	MCF, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur MARTIN, chef de département SGM	PRAG, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame ROBERT, professeur de flûte traversière et chargée de mission pour le BUT GACO Musique et la LP GEPSAC	Représentante du milieu professionnel

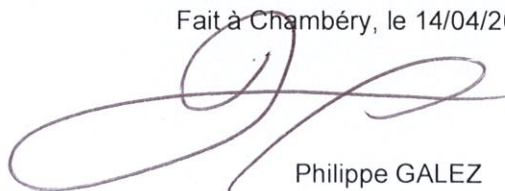
Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et de l'IUT de Chambéry sur le site universitaire du Bourget du Lac.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et l'administrateur provisoire de l'IUT de Chambéry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 14/04/2022



Philippe GALEZ